



COMITE

DIRECTEUR

Réunions du 20 février 2021

(Ces réunions se sont tenues en Visio conférence)

Etaient présents : Mmes BAJOLLET, NOEL, PAUGAM, TROUBAT, VEROLA, VIGUIE, MM. CANTARELLI, CHEVALIER, DESMULIE, FUENTES, GARRIGUE, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, POGGI, ROBERT, ROUGIER, SCHMITT, STIRMEL, VAISSIERE,

Etaient excusés : Mme VIGUIE et MM. FUENTES et IANNARELLI (Samedi après-midi)

Y participaient : M. GRANDE, Directeur Administratif & Financier

M. PERONNET Directeur Technique National

I. Ouverture et sujets d'actualité :

- Décès : nous avons une pensée émue pour deux dirigeants récemment disparus.
 - o Georges TOKORAGI, ancien Secrétaire Général de la Fédération Polynésienne de pétanque et Président du club MAHINA NUI PETA.
 - o Marcel BOUILLON ex Président de la Ligue Franche Comté
- Elections : Félicitations à Mireille NOEL élue au Comité Directeur du CDOS 14
- Le Laboratoire de Chimie Bactérienne de Marseille vient d'adresser ses remerciements à la FFPJP nous avisant que la machine à PCR que nous avons soutenue financièrement sera bientôt installée et déployée à l'effort de détection de particules virales dans l'environnement.
- Licences / affiliations / mutations au 18/02/2021 vs 2020
Total Licences 2021 : 42%
Taux Affiliation 2021 : 79%
Mutations : 25%
- Le challenge pétanque des entreprises : La ligue de Martinique du sport d'entreprise a organisé le dimanche 17 janvier 2021 un challenge pétanque des entreprises. Une vidéo de l'événement est disponible sur Youtube.
- AG des organes déconcentrés
 - o Bilan de l'enquête sur la tenue des AGD
 - Total AGD tenues à ce jour : 74 (+10 ce week-end)
 - Total AGD sans réponses : 4 (Outre-mer)
 - o Samedi 6 Février 2021 : le Président a assisté à l'AG du CR Grand Est à Saint Avold (57)
 - o 09/02/2021 – Réception du CD Guyane des CR des AG du 14/11 et 5 Décembre 2020 dans lesquels est affirmé le vote en faveur du retour à la Ligue Antilles Guyane.
 - o 13/02/2021 – Fabrice HEDBERT est le nouveau Président du CD Eure
 - o 13/02/2021 - Samedi 13 Février 2021 AGD du CD 21 – Alain VORILLON réélu Président.
 - o 18/02/2021 – Réception des documents de l'AG du CD16 – Eric HERVOUET réélu Président.
 - o 20/02/2021 – AG CR PACA à Séptemes les Vallons (13) – (le Président s'est excusé pour cause du Comité Directeur même jour)
 - o 06/03/2021 – AG CR Franche Comté le 6 Mars 2021 à Salins : le Président y assistera.

II. Approbation du CR du dernier Comité Directeur des 16-17 Janvier 2021 :

A la question concernant l'organigramme fédéral le Président répond qu'il est prêt et adapté à son projet de candidat à l'élection à la Présidence de la FFPJP. Il va être envoyé, en même temps que sa profession de foi à tous les candidats à l'élection au Comité Directeur.

III. Préparation du Congrès National de mars 2021

Le contact permanent et direct avec Eric Dorizon organisateur du Congrès d'Evian démontre que son organisation en présentiel est devenue fort problématique. Il ne faut pas perdre de temps afin d'éviter les problèmes de réservations des CR et CD et préserver la santé des congressistes dans des conditions de déplacements des plus incertaines.

Décision : le Comité Directeur, qui avait déjà décidé préalablement, de ne plus reporter le Congrès électif de 2021 décide à la majorité, moins une abstention, d'organiser, à regrets, le Congrès électif en visioconférence. Le Congrès 2023 sera attribué au CD74 en compensation des investissements réalisés.

Organisation du Congrès en visioconférence

Le Congrès se tiendra sur 1 seul jour le Samedi 20 Mars 2021 avec envoi préalable des CR de Commissions aux organes déconcentrés. Format standard FFPJP Word transformé en PDF avec envoi par le siège. Les candidats à l'élection au Comité Directeur seront prévenus qu'ils auront 2 min pour se présenter. Le personnel administratif et sportif pourra assister. Chaque organe déconcentré devra s'inscrire pour le lien avec son identification CR de...CD N°...Il sera accordé une connexion par CR et CD.

Le déroulement en visioconférence assure la présence du plus grand nombre de participants y inclus les ultramarins. Le Comité Directeur n'est pas favorable à une diffusion publique.

Il n'y sera pas traité les questions écrites qui trouveront réponses lors du CD/CN d'Avril 2021.

L'ordre du jour est ramené aux seules obligations statutaires. Les votes se feront au moyen d'un logiciel sécurisé tenant compte du nombre de voix attribué à chaque CD.

Programme et ODJ :

- Samedi 20 Mars 2021 – 08 :00 – 12 :30
 - o 08 :00 – 09 :00 : Enregistrement des présences
 - o 09 :00 : AG SAOS
 - o 11 :00 – 12 :30 : Congrès FFPJP
 - Allocution du Président de la FFPJP
 - Rapport d'Activités
 - Rapport Financier
 - Rapport du Commissaire aux Comptes
 - Approbation des comptes
 - Approbation du renouvellement du CAC
- Samedi 20 Mars 14 :00 – 17 :00
 - o Budget Prévisionnel 2021
 - o Vote sur la modification des Statuts
 - o Vote sur les modifications du Règlement Intérieur
 - o Présentation des candidats au Comité Directeur (2 min / candidat)
 - o Election du Comité Directeur FFPJP
 - o Election du Président de la FFPJP
 - o Présentation du Congrès de Belfort 2022
 - o Clôture du Congrès

IV. CR Financier 2020 et Budget Prévisionnel 2021 :

➤ Bilan financier 2020

Le trésorier présente la situation financière au 30 novembre 2020.

Nous enregistrons pour l'exercice 2020 un résultat excédentaire de 52 746.91 € auquel nous devons ajouter des provisions et des fonds dédiés spécifiques pour la préparation du budget 2021.

Le contexte sanitaire a obligé la Fédération de construire un plan de relance et de faire des provisions en fin d'exercice, qui s'articulent de la façon suivante :

Affectation Compte de résultats 2020 :

Excédent ordinaire de clôture au 30 novembre 2020	52 746.91 €
---	-------------

Provisions ordinaires de fin d'exercice :

- Fonds dédiés au projet de Centre National FFPJP	70 000.00 €
- Fonds dédiés de Professionnalisation 2020	383 000.00 €
- Provision pour risques Affaires juridiques	20 000.00 €

Provision exceptionnelle de fin d'exercice 2020 :

- Indemnité de fin de carrière (salariés)	74 737.50 €
- Provisions exceptionnelles pour report de manifestations :	78 767.00 €

Report DTN manifestations 2020 sur 2021 (CDM et CE)

Report Formation 2020 sur 2021 (examen BF2)

Provisions exceptionnelles Plan de relance 2021 :

Perte estimative des licenciés	500 000.00 €
Report manifestations 202 sur 2021 (CNC 2020 et Pépites)	162 400.00 €
Actions de solidarité (aides clubs, handicap et communication)	80 000.00 €
Aide pour nationaux Jeunes et Féminins 2021 Création	54 000.00 €
Frais inscriptions Nationaux 2021 (nationaux annulés 2020)	14 600.00 €
Total plan de relance 2021	811 000.00 €

La commission des finances ayant validé le résultat 2020 et les explications données pour justification, le comité directeur approuve le résultat 2020 et son affectation qui seront présentés au Congrès.

➤ Présentation du Budget 2021

Me. Corine VEROLA, responsable de la Commission des finances présente par rubrique le budget, et ses principales variations. Il a été préparé deux versions de budgets afin d'évoquer la problématique de maintien du Congrès en Présentiel ou non.

Il a été difficile d'établir le budget ne connaissant pas le plan de reprise définitif 2021 (pour les dépenses, il a été programmé l'ensemble de nos compétitions nationales et internationales et pour les recettes, il est tenu compte d'une perte possible de nos effectifs à hauteur de 70 000 licenciés). La Fédération reste toujours tributaire des décisions ministérielles et préfectorales qui seront annoncées prochainement.

La commission des finances ayant validé les deux versions de budget 2021 et les explications données pour justification, le Comité Directeur approuve la présentation du budget 2021 et, vu le choix d'organiser le Congrès 2021 en visioconférence, donne son accord pour l'option 1 avec un budget arrêté à la somme de 4 570 000 €.

L'ensemble des documents financiers seront transmis rapidement par mail aux comités régionaux et départementaux et seront votés au Congrès le samedi 20 mars prochain.

➤ Autres Remarques :

- Acomptes 2021 : Une présentation de la demande d'acompte 2021 et de la situation a été faite aux membres. Les membres de la commission sont d'accords pour décaler la demande d'acompte à fin Mai/fin Juin. Le délai et le montant demandé sera statué par le nouveau comité directeur courant Avril suivant l'évolution sanitaire et l'évolution de la prise de licences.
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes : Le Comité Directeur se positionne pour le renouvellement du mandat de notre commissaire aux comptes, M. Jean-Luc MARELLI. Cette proposition sera à valider par le congrès fédéral.
- Honoraires Sociaux : Il est évoqué la question des honoraires sociaux (qui augmentent au budget). Il y a de plus en plus de salariés au siège et de plus en plus de déclarations à faire.

Certains membres évoquent de passer par des tiers de confiance (type CDOS ou institutions). Une étude sera menée en 2021 pour décision par le nouveau Comité Directeur pour application en 2022.

- Parc informatique : il a été évoqué la question, pour le renouvellement des ordinateurs du futur Comité Directeur.

Au vue de la situation actuelle, le nouveau Comité Directeur devra se positionner sur le renouvellement (Leasing ou Achat), même s'il est privilégié d'équiper que les nouveaux membres ou les personnes ayant des ordinateurs défaillants.

- Un manuel des seuils et bonnes pratiques FFPJP sera rédigé pour diffusion aux nouveau Comité Directeur et aux comités départementaux et régionaux pour explication du fonctionnement fédéral aux nouveaux présidents/trésoriers.
- Numérique : l'investissement est prévu, au moment, à 200 000€ seront amortis sur 4 voire 5 ans. Nous bénéficierons de subvention de l'ANS dès cette année. Les travaux déjà entrepris avec Eric REBIBO (en raison du lien avec Geslico) laissent la porte ouverte à consultation d'autres entreprises.

V. Synthèse des visioconférences avec nos organes déconcentrés

En réponse au courrier du Président du CD21 affirmant son appréciation personnelle, le Comité Directeur rappelle et souligne, qu'il lui appartient de fédérer ses organes déconcentrés autour d'un Projet Sportif Fédéral applicable à tous.

VI. Plan de reprise de nos activités (soumis au Ministère)

- 18/02/1947 : réponse du Ministère « Nous sommes actuellement très mobilisés sur beaucoup d'urgences et n'avons pas encore pu expertiser en détail le protocole de reprise progressive que vous avez transmis au ministère. » La direction des Sports fait le maximum pour vous répondre dans des délais les plus raisonnables possible. Bien à vous. Cécile MANTEL.
- Mail du CD de La Réunion sur leur plan de reprise très bien fait.
- En cette période de devenir de la pratique du sport nous avons eu affaire à de nombreuses ITV et diffusions audio et télévisées. Nous n'avons pas eu le choix de procéder autrement car mis dans l'urgence des chaînes de télévision.
- Webinaire du 16/02/2021 sur les Masque Barrière Sport // Présentation et listing (participant Joseph Cantarelli - transféré au Codir 20/02/2021)

- Présentation AFNOR SPEC S70-001

Télécharger le référentiel :

<https://masques-barrieres.afnor.org/Telechargement/SpecS70-001>

- Listing de fabricants/ distributeurs & contacts, de « masque barrière sport » à contacter (liste non exhaustive)

<https://normalisation.afnor.org/actualites/masques-barrieres-usage-sportif-guide-fabricants/>

Avant toute mise sur le marché, les masques grand public doivent faire l'objet, sous la responsabilité du fabricant ou de l'importateur, de tests réalisés par un laboratoire compétent visant à démontrer leurs capacités de filtration et de respirabilité.

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/covid-19/entreprises-comment-faire-tester-masques>

Le référentiel présenté est d'application volontaire... mais seuls les masques certifiés S70-001 pourraient être acceptés dans la cadre d'un prochain protocole de réouverture des établissements, et globalement de la reprise de l'activité sportive.

Autres précisions apportées par l'AFNOR :

<https://www.afnor.org/faq-masques-barrieres/#materiaux-essais-performance> :

NB : Coût 10 à 20€ suivant les modèles avec une spécification demandée d'au moins 10 lavages, certains supportent 50 lavages.

- Calendrier des événements fédéraux télévisés
 - 2021

- Finale Coupe de France 30/09 – 02 Octobre 2021
- CDF Triplette Hommes
- CDF DM
- CE Triplette Hommes (Albertville)

Autres diffusions TV : nous négocierons et aussi avec la Chaîne Sport en France la possibilité de reportages ou transmissions de finales en format light mais de large diffusion pour les événements tels que Handi Pétanque, et Jeunes avec partenaires associés. Une proposition est à venir des Commissions relatives et de la DTN.

- 2022 : base minimale pour les négociations avec la Chaîne L'Equipe
 - Finale Coupe de France
 - CDF Triplette Hommes
 - CDF DM
 - Choc des Champions : décision du nouveau Comité Directeur.

VII. International

• FIPJP

Maroc : 13/02/2021 - Question du CD77 : Un contact m'interpelle en me soumettant son cas particulier. Il réside au Maroc, et vient chaque année en Seine et Marne pratiquer la pétanque et faire quelques concours. Selon ce qu'il me dit, la fédération marocaine prolonge la validité de la licence 2020 pour l'année 2021. Donc pas de renouvellement...

14/02/2021 - Réponse de Claude AZEMA à mon mail relatif : Pour l'instant au Maroc il n'y a plus de fédération affiliée à la FIPJP et il y a problème y compris au sein des survivants de l'ancienne FRMP mais aussi au regard des autorités politiques.

RAPPEL – Candidature de la FFPJP pour les CDM Triplette Hommes 2024 – Les candidats organisateurs sont : Clermont-Ferrand/Albertville/Ajaccio et Dijon

Le site sera choisi de façon obligatoire entre la FIPJP et la FFPJP.

• CEP

La réunion du 14 Février 2021 a été centrée sur le protocole sanitaire des Championnats d'Europe. Le report du CE Jeunes / Espoirs de Juin en Espagne est envisagé pour l'automne (Octobre). La décision sera prise après consultation de la fédération Espagnole lors du Comité Directeur de la CEP du 27 Février 2021.

VIII. Présentation du Service Civique

Le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans et aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans. Il s'agit :

- d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois;
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation: solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil;
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

Le service civique est ouvert aux licenciés comme aux non licenciés.

Une indemnité de 473,04 euros par mois est directement versée au volontaire par l'État, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission.

Un nombre important de missions pourraient être proposé par notre fédération et ses structures fédérales, par ex : à destination d'un public jeune, à destination d'un public senior ou à destination d'un public en situation de handicap

Il faut bénéficier d'un agrément de l'Etat. Une fois obtenu, il est indispensable de définir une organisation interne pertinente pour la mise en place et le suivi des missions de Service Civique soit : Gérer les contrats, Assurer le suivi des formations des services civiques, assurer les relations avec les clubs et comités, assurer le suivi des tuteurs et leurs implications ou contrôler le déroulement des missions, etc...

La mise en place de service civique au sein de notre fédération et dans les structures fédérales peut sembler une opportunité intéressante (notamment lors de la reprise après la période COVID pour relancer l'activité), pour dynamiser nos structures et les aider dans leur développement.

Une note fédérale sera rédigée à l'adresse de nos structures affiliées et la FFPJP elle-même ouvrira un ou deux postes.

IX. Activités Ministère / CNOSF

A. Ministère

- 08/02/2021 - Note du Ministère aux DTN (Gilles QUENEHERVE Directeur des Sports)
« Mesdames et messieurs les DTN,

Au cours des derniers jours, j'ai été à plusieurs reprises alerté sur la délivrance d'attestations fédérales (fédération, ligue, comité ou club) à des sportifs ne relevant pas du strict périmètre du projet de performance fédéral, ceci afin de leur faire bénéficier des mesures dérogatoires réservées aux seuls sportifs de haut niveau et sportifs professionnels.

Je tiens à vous rappeler que le contexte sanitaire actuel, et les mesures de prévention renforcées annoncées par le Gouvernement, doivent nous conduire collectivement à faire preuve de la plus grande rigueur dans l'application des règles et des dérogations possibles dans le champ sportif.

Seul ce strict respect des mesures aujourd'hui en vigueur, ainsi que celui des périmètres des différents publics dérogatoires, peut nous permettre de rester crédible auprès de nos interlocuteurs des ministères de la santé et de l'intérieur.

C'est pourquoi je vous demande, à chaque fois que vous auriez connaissance d'une telle pratique, d'y mettre fin sans délai.

Vous voudrez bien me tenir personnellement informé de toute difficulté que vous rencontreriez dans l'application de cette consigne. Je vous remercie d'en informer également vos présidents. »

- Dernières infos du Ministère (Flash Info DTN n°137 du 20 février 2021)
Covid-19 Etat d'urgence sanitaire : l'assemblée nationale a adopté la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 sur la prorogation de l'état d'urgence au 1er juin 2021 et au 31 décembre 2021 pour le système de santé.
Valeurs de la République : le projet de loi confortant le respect des principes de la République a été adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture. Ce projet envisage notamment de revenir sur les dispositions de l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 selon lesquelles toute association sportive affiliée à une fédération sportive agréée par l'Etat bénéficie automatiquement de l'agrément d'Etat. L'agrément, et son retrait, des associations sportives seraient de nouveau de la compétence du préfet. Il prévoit également les dispositions concernant la mise en place d'un contrat d'engagement républicain (CER).

B. CNOSF

- 17/02/2021 : Réunion des FNO en visio 18 :00 – 20 :00
 - Pass' Sport (100 Millions) : aide à la licence pour les jeunes de -16 ans de familles bénéficiaires de l'allocation scolaire soit les familles les plus défavorisées.

Une partie (20 Millions) irait vers les QPV et associations non fédérées. JM Blanquer a proposé de passer ces subventions (80 Millions du Sport Fédéré) par le DRAJES ((Délégation Régionale Académique Jeunesse, Engagement, Sport) ce que refuse le CNOSF qui revendique le passage par les fédérations. Le courrier de Denis Massegia à JM Blanquer a été transmis au Codir le 20/02/2021.

- Fonds d'Urgence : 10 Millions initialement prévus pour pallier aux pertes de licences va connaître de nouveaux critères d'attribution pour lesquels un GT de 4 personnes participe en réunion ANS le Lundi 22 Février 2021 à 14 :30.
- Certificat Médical pour les licenciés mineurs : un décret vient de paraître signifiant qu'il est remplacé par un questionnaire à remplir par le jeune ou ses parents.
- Fonds citoyen Franco-Allemand : nous pouvons en bénéficier pour notre action dans OPAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse). Le contact au CNOSF est Jean-Michel Brun.
- Proposition de loi n° 2219 visant à faire de la France une nation sportive : la séance publique est programmée le 17 Mars 2021
- 18/02/2021 – AG AFSVFP 25 Mars 2021 (Bernadette Troubat)
- 18/02/2021 – Événementiel Sentez-vous Sport – Calendrier Digital (JP Iannarelli)
- 19/02/2021 - 20e Colloque national "Pour un sport sans dopage" les Mercredi 7 avril après-midi, Jeudi 8 avril et Vendredi 9 avril matin 2021 (JP Iannarelli)
- 29/06/2021 : AG Elective du CNOSF. Il n'y a pas de candidats parmi notre Comité Directeur. Quatre candidats déclarés à la Présidence au moment dont 2 femmes.

X. COMMISSIONS

A. Arbitrage (Patrick Grignon)

➤ Désignation des arbitres pour La Marseillaise

Les arbitres souhaitent que tous les joueurs puissent être identifiés : soit par une licence annuelle, soit par une licence temporaire en cas d'incident ou en cas de problème sanitaire.

➤ Présentation du PowerPoint au PNA :

À usage des arbitres du PNA et des formateurs pour les formations d'arbitrage : aucun autre outil ne doit être utilisé.

Sur ce diaporama il est précisé : Propriété intellectuelle de la CNA.

Ce document est exclusivement réservé à la formation initiale et continue des arbitres.

Sa reproduction est interdite.

➤ Question sur les indemnités d'arbitrage ?

La CNA demande au comité directeur de valider la nouvelle grille tarifaire concernant les indemnités pour les arbitres nationaux, européens et internationaux qui ne font pas partie du PNA = 100 €/jour pour les concours nationaux, supranationaux et internationaux ?

Décision du comité directeur : Le comité directeur valide la nouvelle grille tarifaire qui sera applicable au 01 janvier 2022. Toutefois, le comité directeur précise que si les arbitres ont des droits, ils ont aussi des devoirs, notamment celui d'intervenir auprès des joueurs quand ces derniers ne respectent pas le règlement (boucher plusieurs trous, aplatis synthétiquement devant la boule à tirer, etc.....).

Une prise de conscience doit être faite par tous les arbitres quel que soit le grade pour faire respecter le règlement FIPJP.

La CNA souhaite qu'un arbitre de niveau départemental ou régional puisse être récompensé :

Une commission est en charge pour définir les critères à définir pour le choix d'un arbitre

Départemental récompensé au niveau national : 1 candidat maximum proposé par le (la) Président(e) de chaque Comité Départemental, seul le Président de la CNA connaîtra le nom et le Comité

d'appartenance de cet arbitre, le choix sera fait de manière anonyme par les autres membres de la CNA (ils ne connaîtront pas les noms et les CD des candidats proposés).

Cette commission est composée de : Patrick BUGÉAT, Didier JANDARD, Laetitia AIGUEPERSE, Frédéric DELAUNE, Bernard LEUCHART.

- La CNA propose au comité directeur les candidats suivants à l'examen Européen : (Patrick GRIGNON ne participe pas au vote) : Daniel LANTSOGHT, Isabelle LOCATELLI, Evelyne VIDAL, Laetitia AIGUEPERSE, Mathéa BRUNI.

Cet examen aura lieu à Albertville en septembre de cette année. Le comité directeur valide les candidatures sous réserve qu'elles soient acceptées par le Président de la C.E.P.

A l'examen international : (Patrick GRIGNON ne participe pas au vote) : Jean-Marie MEHOUS, Frédéric DELAUNE, Jean-Louis VIARD.

Cet examen aura lieu en Juillet de cette année à Lausanne en SUISSE.

Le comité directeur valide les candidatures sous réserve qu'elles soient acceptées par le Président de la FIPJP. Toutefois, le comité directeur demande aux futurs candidats à ces examens qu'ils soient en mesure de mettre en avant leur implication tant sur le plan arbitral dans leur comité, que sur le plan de la formation et leur soutien vis-à-vis de leurs collègues.

- La CNA informe le comité directeur de la création de plusieurs commissions au sein du PNA :
 - Commission pour définir le rôle des arbitres du PNA responsables :

Patrick GRIGNON a besoin d'une Commission pour définir le rôle du référent PNA dans le cadre de sa gestion arbitrale auprès des départements qui lui ont été attribués.

Les membres sont : Patrick DESSAY, Christine MAGRI, Didier BASSO, Isabelle LOCATELLI.

Commission pour travailler la partie du jeu provençal (diaporama, règlement...) dont les membres sont : Patrick GRIGNON, Evelyne VIDAL, Patrick COUFIGNAL, Jean-Louis VIARD, Jean-Marie MEHOUS, Didier MOULIA, arbitre régional du CD 32 pour la partie animation du PowerPoint.

- Commission pour le sponsoring :

Mise en garde : obligation de travailler avec la commission communication de la Fédération.

Pas d'objection de Patrick GRIGNON car cela permettrait d'envisager de nouveaux projets tel qu'équiper les arbitres du PNA de nouveaux appareils de contrôle (ex : contrôle de dureté de la boule) ou bien de faire bénéficier tous les arbitres de France de nouveaux équipements.

Les membres seront définis lors de la prochaine réunion du PNA du mois de mars de cette année.

- Commission du « Forum » des arbitres :

Groupe de travail pour un projet de plate-forme numérique dédiée aux échanges et une FAQ concernant l'arbitrage dédiée qu'aux arbitres.

Une plate-forme qui ne sera accessible que par connexion nominative et que par des arbitres officiels. Les membres sont : Daniel LANTSOGHT, Laetitia AIGUEPERSE, Jean-Louis VIARD, Daniel RIVES.

- Commission pour la réalisation et le suivi des examens (tout grade pour tronc commun, pétanque, jeu provençal...).

Les membres sont : Maxime GABRIEL, Stéphane PHILIPPE, Evelyne VIDAL, Jean-Marie MEHOUS.

- Valise pédagogique et devenir arbitre via le tronc commun : une réunion a eu lieu le 9 janvier 2021 (avec la CNA et la DTN) pour la réalisation d'une valise pédagogique pour la formation du tronc commun.

Elle est composée de tous les outils nécessaires à la formation avec 4 matières de 2h.

Elle sera adressée à toutes les personnes en charge des formations au tronc commun.

Patrick GRIGNON a rappelé toutes les modalités de formation et d'examen du tronc commun jusqu'à la validation du statut d'arbitre.

Patrick GRIGNON a précisé qu'une formation à l'arbitrage serait de toute façon nécessaire en amont pour mettre toutes les chances de son côté pour obtenir l'examen du tronc commun.

PPF : Problème des tenues non homogènes et non dépôt des licences.

Les arbitres du PPF n'ont eu aucune possibilité de faire appliquer le règlement concernant les tenues et l'application des amendes pour absence des licences.

➤ La CNA pose trois questions au comité directeur :

- comment agir face à une décision de Délégué non conforme au règlement qui autorise que les équipes jouent en tenues non homogènes ?

- pourquoi les joueurs n'ont pas déposé leurs licences à la table de marque ?

- pourquoi les amendes n'ont pas été réclamées ?

Réponse du comité directeur : après un débat au sein du comité directeur, le président de la FFPJP précise que le règlement FFPJP doit être appliqué en toutes circonstances.

Le responsable de la CNA précise que suite à la non application stricte du règlement fédéral, l'arbitre officiera tout de même jusqu'à la fin de la compétition. Mais après la compétition, il rédigera un rapport circonstancié.

Le responsable de la CNA interpelle Jean-Yves PERONNET, DTN, suite au comportement inapproprié de Mr FOYOT vis-à-vis de l'arbitre au sujet du mètre. Il est demandé au DTN de rappeler par un courrier au groupe France, que les équipes doivent posséder un mètre, tel que préciser dans le règlement FIPJP.

Dans cette situation, l'arbitre n'a fait qu'appliquer les mesures sanitaires édictées par la fédération.

Informations diverses :

-Diffusion d'une vidéo d'une partie qui s'est disputée lors la finale du PPF à Fréjus (compétition féminine) : passivité d'un arbitre local suite à la faute d'une joueuse (cercle enlevé avant la fin de la mène).

Le responsable de la CNA a contacté l'arbitre en question et une mise au point a été effectuée.

-Le président de la FFPJP, informe le Comité Directeur que monsieur ARMAND Roland, arbitre international est désigné par la FIPJP pour arbitrer le prochain championnat du monde qui doit se dérouler en juillet à Lausanne en SUISSE.

La CNA se félicite pour sa désignation et lui témoigne tout son soutien.

B. CHAMPIONNATS DE France : (Laurent Rougier)

- Répartition des équipes aux CDF

Nous avons effectué une réunion, lundi 15 Février, de la commission des Championnats de France pour faire le point du PowerPoint qui sera présenté lors du congrès national.

Nous présentons, au comité directeur, la nouvelle répartition des équipes aux divers Championnats de France à 128 équipes. Une équipe par comité départementaux plus les places de Champion et Vice-Champion de France et l'organisateur, ce qui fera 107 équipes ; les 21 places restantes seront données aux comités régionaux qui détermineront leurs critères d'attribution et donneront à la commission la répartition pour les régions.

Pour le championnat de France Triplette Séniors aucun changement.

Toutes les équipes, qui seraient rendues, seront redistribuées aux comités départementaux.

Celle-ci a été validée par le comité directeur.

De nouvelles règles d'attribution aux CDF sur les équipes à redistribuer.

Critère n°1 - Le nombre de licenciés dans la catégorie

Critère n°2 - Le taux de participants par rapport au nombre de licenciés (Attention saisie GESLICO)

Critère n°3 - Le résultat au CDF de l'année précédente

Critère n°4 - Le nombre d'équipes déjà attribué pour le provençal et les ultra marins en pétanque

Critère n°5 – Au provençal, les équipes supplémentaires seront données au vu de l'activité régulière (Saisie GESLICO en catégorie C)

Celle-ci a été validée par le comité directeur.

Un objectif, pour 2023, voir 2022, que tous les carrés d'honneur de nos championnats de France soient identiques.

Ceci fera que les carrés d'honneur seraient à la charge de la FFPJP (Installations, Financement...)

- Candidature : nous avons reçu la candidature de la ville de GRASSE (06) pour le championnat de France Doublette Mixte pour 2023.
- Calendrier des qualificatifs en territoires ultramarins : pour 2021 les territoires ultramarins peuvent organiser leurs qualificatifs à leur convenance dans le respect des délais d'inscriptions relatifs à chaque championnat. Le calendrier spécifique sera élaboré avec eux courant cette année.

C. Communication / Pétanque Tour (Gérard Chevalier)

Suite aux contraintes sanitaires, la baisse des licenciés, et les différentes incertitudes, nous avons décidé de réduire le nombre des étapes du « Pétanque Tour 2021 »

La proposition d'étapes pour la campagne 2021 :

Lundi 19,20 & 21 juillet - BRIVE LA GAILLARDE

Lundi 2, 3 & 4 août - LES SABLES D'OLONNE - l'étape est soumise à une visite suite au changement de lieu.

Mardi 24, 25 & 26 août – CONCARNEAU - nouvelle proposition, suite au changement du Maire et des co-présidents du Club.

D'autre part, nous avons été sollicités par le Maire de LA CRAU, pour une nouvelle étape, et par la ville de SAINT-MAXIME. Nous attendons le Congrès National, pour les suites.

D. CNC (Laurent Vaissière)

Annulation CNC 2020 :

Un club connaît des problèmes pour se faire rembourser un acompte auprès d'un hôtel, si la difficulté persiste, la commission essaiera d'intervenir.

CNC 2021 :

Les groupes constitués seront identiques à ceux prévus pour 2020 et les organisateurs candidats l'an passé seront prioritaires. A ce jour un seul club, Cuxac d'Aude en CNC 3 s'est signalé comme non partant, il sera remplacé par Cahors sport pétanque 3ème du CRC Occitanie 2019,

Les confirmations de participation seront envoyées dans les prochaines semaines.

Finale CNC open et féminin :

Le CD 47 a donné son accord pour l'organisation de la finale du 26 au 28 novembre au boulodrome de Sainte Livrade. Le cahier des charges va leur être prochainement transmis.

CDC - CRC :

Des comités s'inquiètent que leurs clubs ne réengagent pas en 2021 la totalité des équipes en CDC ou CRC.

La règle est la suivante :

Si un club possède plusieurs équipes à différents niveaux, c'est toujours l'équipe dans la plus petite division qui est supprimée.

Par exemple :

Un club à 3 équipes d'engagées en CDC 1, CDC 2 et CDC 3

L'équipe de CDC 1 ne repart pas, l'équipe en CDC 2 remplace celle en CDC 1 et la CDC 3 est supprimée.

Si un club a une seule équipe, en CDC 1, il faut faire en sorte de repêcher une équipe en CDC 2 sur la base du classement en 2019 pour que la place libérée se retrouve dans la plus petite division.

Avant d'acter de telles mesures il est conseillé d'attendre une reprise effective des compétitions et la confirmation ferme des inscriptions des équipes par les clubs.

Calendrier : suivant les modalités de reprise et d'éventuellement annulations des championnats, les CDC et CRC pourront se décaler sur les dates laisser vacantes.

E. Coupe de France (Didier Schmitt)

Le Comité Directeur valide le Règlement de la Coupe de France adapté au nouveau règlement FIPJP et à la catégorie junior, avec un Jury composé de 3 à 4 membres. La voix du Président de Jury est prépondérante en cas d'égalité.

L'enquête menée actuellement avec la Corse montre que la meilleure solution serait d'instaurer sur base d'une coupe locale une qualification suivant le modèle appliqué aux territoires ultramarins.

F. Discipline (Michel Poggi)

Affaire Frédéric VANET qui a écrit au Ministère (courrier transmis au Codir). Nous attendons la réponse du Directeur des Sports Gilles QUENEHERVE. Pour rappel le Président avait été auditionné ainsi que Xavier Grande, il y a plus d'un an, au Commissariat de Police du 2^{ème} arrondissement de Marseille. Aucune suite n'a été donnée.

Une affaire de posts portant atteinte au renom de la Fédération est soumise à avis de notre avocat pour suites à donner.

En cours en Fédérale : affaire Angy SAVIN sur la finale PPF

En cours en Nationale : affaire Olivier PERLOT

La demande de remise de peine de Bryan DURK est refusée par le Comité Directeur.

G. Féminines (Mireille Noël)

La commission a ajouté Evelyne Chapillon aux récompenses Femix Sports

H. Jeunes (Loic Fuentes)

Rappel pour le Trophée des Pépites : c'est celui du report de 2020 qui est annulé. L'édition 2021 reste programmée en Octobre 2021.

Le Comité Directeur donne avis favorable au budget de 30 000€ pour la grande finale.

I. Mondial « La Marseillaise » (Xavier Grande / Patrick Grignon)

Décision du Comité Directeur :

- Tirage au sort informatique du début à la fin obligatoire avec possibilité d'utiliser leur logiciel informatique (sous réserve de la vérification des licences par gestion concours) dans l'attente de l'extension du logiciel Gestion Concours (coût estimé 20 000€).
- Pour les joueurs non licenciés, la LICENCE TEMPORAIRE EST OBLIGATOIRE avec présentation d'une pièce d'identité et d'un certificat Médical de non contre-indication à la pratique du sport daté de moins d'un an. Dans le cas contraire, les joueurs ne seront pas autorisés à participer dès 2021.
- Tous les participants doivent pouvoir être identifiés au regard des mesures sanitaires en cours.

- La FFPJP prélèvera au Comité Départemental 1€ sur la fiche financière
- Le RAS 2022 sera modifié pour limiter l'utilisation des Licences temporaires aux joueurs ne figurant pas dans la base GESLICO et pour réduire le tarif d'une licence temporaire.

J. Solidarité (Laurent Vaissiere)

Le logo a été actualisé et sera transmis aux comités, il ne tiendra plus compte de la semaine envisagée entre le 14 et 21 mars.

XI. DTN

HAUT NIVEAU

Les inscriptions des athlètes de la filière (« Haut niveau régional) se fera par l'intermédiaire du portail PSQS. Dans la prochaine filière, après la reconnaissance des centres d'entraînement, les athlètes retenus dans ces centres pourront être répertoriés selon des modalités en cours de rédaction avec l'ANS. Dans un premier temps, la saisie se fera par la DTN. Ensuite la mission sera transférée aux responsables des ETR ayant un centre régional d'Entraînement.

L'ANS a arbitré la répartition des subventions de la convention Haute Performance. Globalement le total progresse pour avoir 100 000€ dont 25 000 en aides personnalisées et 75 000€ pour les actions liées au Haut Niveau (Aides aux compétitions, aux sportifs, à l'encadrement...) Les différentes rubriques ont été renseignées dans le dossier 2021. Il faut aussi signaler la provision de 10300€ de fonds dédiés pour les actions reportées de 2020 à 2021.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES DU MINISTERE

La déclaration des Arbitres de Haut Niveau se fera par le portail PSQS (Portail de suivi Quotidien des Sportifs) pour les prochaines reconnaissances. Dès à présent, les arbitres reconnus en 2020 peuvent remplir leur dossier en se connectant avec le login et le lien qui leur a été communiqué par le DTN.

Il a été rappelé qu'il était l'obligatoire de recueillir l'aval de la cellule de crise de l'Etat pour les déplacements à l'étranger et l'accueil d'étranger sur le territoire français. Les compétitions majeures de pétanque ont été communiquées et nous aurons la validation le mois d'avant la tenue en fonction de l'évolution de la pandémie et des décisions restrictives prises. Actuellement seules les compétitions de référence reçoivent l'aval des autorités.

SUIVI MEDICAL

Suite à notre convention signée avec Sport Protect, nous allons lancer la campagne de prévention contre le dopage. Il est rappelé que l'encadrement technique et médical disposent de compte professionnel pour interroger la base de données des produits et molécules dopantes. Les Sportifs de Haut Niveau disposent d'une version complète Sport Protect. Tous les licenciés peuvent créer leur compte gratuitement grâce à leur numéro de licence. Les modalités de connexion seront communiquées ultérieurement

LOGICIEL DE PETANQUE

En collaboration avec DATAC informatique, nous avons pratiquement terminé la mise à jour des logiciels « Pétanque Performance » et « Pétanque Analyse » Ils seront disponibles en version PC, Tablette et Téléphone pour les systèmes d'exploitation sous Androïde uniquement. Les modalités de mise en vente seront discutées avec la SAOS. Les différentes notices sont en cours de rédaction pour coller à l'évolution des différents écrans de saisie et de traitement.

DEVELOPPEMENT JEUNES

Il faut rappeler l'annulation du report du trophée des pépites 2020. Toutefois, il est prévu la programmation de l'édition 2021 fin octobre.

La Visio avec les organisateurs des nationaux jeunes sera programmée le jeudi 25 février de 18h30 à 19h30. Seront abordés les thématiques suivantes : Sponsoring / Cahier des charges/ modalités de compétitions)

Partenariat avec le Monde scolaire : Pour profiter de la pénurie des activités sportives à disposition des professeurs d'EPS, la DTN enverra un courrier et courriel à tous les recteurs, les IPR EPS, les Inspecteurs d'Académie, les conseillers Techniques et Pédagogiques EPS pour leur indiquer que notre sport pourrait se mettre en place facilement malgré toutes les restrictions liées au Covid. Ils seront tous doter de l'ouvrage une autre idée de la Pétanque.

Le cahier des charges des écoles de pétanque, validé lors du dernier comité directeur sera envoyé à toutes les écoles de pétanque

INFORMATION A.N.S.

Les directives pour la rédaction de la CO développement ont été communiquées avec une gestion administrative assez lourde (encore plus lourde qu'à l'époque du Ministère des Sports. Les visios seront organisées en mars pour définir les grands axes de notre projet qui ne pourra être validé qu'après les élections fédérales.

L'ANS nous a fait parvenir les directives nationales concernant la prochaine campagne de subventions ANS/PSF. Corentin Duterme prépare la note fédérale avec quelques adaptations (Plan de relance cause Covid, Financement possible des Centres Régionaux d'Entraînement, déplacement compétitif pour les DROM...). Les directives aux structures déconcentrées pourraient être envoyées début avril (dans l'attente du nouveau PSF après les élections) pour se terminer à la fin mai pour une transmission des décisions à l'ANS à la fin juin.

Les traditionnelles réunions de négociation pour les différentes conventions devraient intervenir après les élections fédérales pour que les nouvelles orientations puissent être validées par nouveaux membres élu-e-s

DEVELOPPEMENT

Jean-Paul Goffoz et Anna Maillard ont rencontré les professeurs d'EPS au lycée de Gassin Saint Tropez pour débiter des cycles EPS pétanque. Il est envisagé la mise en place d'une Section Sportive Scolaire pour la rentrée 2021. Tous les partenaires (mairie, Région PACA, Comité du Var, club, école de Pétanque, Lycée, collège...) travaillent autour de ce projet ambitieux.

L'ouverture section sportive validée par le rectorat en Haute Provence, à l'EREA collège-lycée de Castel Bevens. Le Bureau Technique National continue la rédaction des fiches pédagogiques pour alimenter le LIVRET DE COMPETENCE.

FORMATION

La démarche qualité QALIOPI est en cours de rédaction.

Les sites du BF2 2021 sont définis, une communication partira prochainement.

Nous sommes toujours dans l'attente des autorisations de regroupement et d'accès aux boulodromes pour relancer tronc commun et BF1, mais également pour mener les examens du BF2 2020.

PROFESSIONNALISATION

Relance des nouveaux CTFR soit en visio soit par téléphone pour préparer la reprise de l'activité.

XII. Prochaines réunions

- **Comité Directeur** : Vendredi 19 mars 2021 en visioconférence à 18h00.
- **Conseil National** : 09 au 11 avril 2021 qui fixera le calendrier des réunions de Comité Directeur & Conseil National 2021.

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.
Gwenaëlle PAUGAM

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop at the top and a horizontal line extending to the right.

Le Président de la F.F.P.J.P.
Joseph CANTARELLI

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, vertical loop on the left and a smaller, more complex shape on the right.